Nations Unies A/76/171

Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 79 a) de l'ordre du jour provisoire*
Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa vingt et unième réunion

Lettre datée du 13 juillet 2021, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Processus consultatif

En application des résolutions 74/19 et 75/239 de l'Assemblée générale, nous avons été nommés coprésidents de la vingt et unième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif à sa vingt et unième réunion, qui s'est tenue en ligne du 14 au 18 juin 2021. Notre résumé des débats sur les questions posées et sur les idées suggérées par les participants, notamment sur le thème central de la réunion, « L'élévation du niveau de la mer et ses incidences », constitue le document final de celle-ci.

Suivant la pratique établie, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 79 a) de l'ordre du jour provisoire.

Les Coprésidents
(*Signé*) Isabelle F. **Picco**
Viliami Va'inga **Tone**

* A/76/150.

21-09953 (F) 200821 230821

Merci de recycler

Vingt et unième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(14-18 juin 2021)

Résumé établi par les Coprésidents

1. La vingt et unième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer s'est tenue en ligne du 14 au 18 juin 2021. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/19 et confirmée dans sa résolution 75/239, les débats ont porté essentiellement sur « l'élévation du niveau de la mer et ses incidences ». Initialement prévue en 2020, la vingt et unième réunion du Processus consultatif a été reportée à 2021 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Face à la situation qu'a continué de créer la pandémie en 2021, il a été proposé et convenu, en consultation avec les États, que la réunion se tiendrait en ligne.

2. Jusqu'à 210 connexions quotidiennes ont été enregistrées sur la plate-forme de réunion Interprefy, de la part de délégations d'États, d'organisations intergouvernementales et d'autres organismes et entités, ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG).

3. Les participants étaient saisis des documents suivants : a) rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, consacré au thème central de la vingt et unième réunion du Processus consultatif (A/75/70) ; b) organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté de la réunion (A/AC.259/L.21/Rev.1).

4. Les exposés vidéos préenregistrés des intervenants ont été mis en ligne sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat[1]. Les enregistrements de la vingt et unième réunion du Processus consultatif ont été mis à la disposition de toutes les délégations sur la page Web de la Division consacrée au Processus consultatif.

Points 1 et 2 de l'ordre du jour
Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

5. Les Coprésidents, Isabelle Picco, Représentante permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Viliami Va'inga Tone, Représentant permanent des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies, nommés par Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, ont ouvert la réunion.

6. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, João Miguel de Serpa Soares, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, ont présenté par écrit leurs déclarations liminaires au nom du Secrétaire général, qui ont été publiées sur le site Web de la Division[2].

7. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire annoté et approuvé l'organisation des travaux.

[1] www.un.org/Depts/los/consultative_process/icp21/ICP21PanelistsSchedule_PostingVideos_.pdf.
[2] https://www.un.org/Depts/los/consultative_process/icp21/statement21.htm.

Point 3 de l'ordre du jour
Échange de vues général

8. En raison du format virtuel de la réunion, les délégations ont été invitées à présenter leurs déclarations par écrit au titre du point « Échange de vues général », afin de permettre un usage maximal des services d'interprétation simultanée pendant les deux heures allouées à chacune des séances. Vingt-trois déclarations générales ont été reçues par le Secrétariat de la part d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'une partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'organisations non gouvernementales et, conformément à l'organisation des travaux et à l'ordre du jour provisoire annoté, publiés sur le site Web de la Division.

9. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance du Processus consultatif, dont elles ont indiqué l'utilité comme cadre de débat sur les questions clés relatives aux océans et au droit de la mer. Nombre de délégations ont remercié expressément les Coprésidents et la Division de l'organisation de la vingt et unième session du Processus consultatif dans les conditions difficiles engendrées par la pandémie de COVID-19. Plusieurs délégations ont également remercié le Secrétaire général de son rapport sur le thème central de la réunion, qu'elles ont jugé circonstancié et d'une ampleur propre à asseoir solidement les débats.

10. De nombreuses délégations se sont félicitées de la décision d'axer les débats de la vingt et unième réunion du Processus consultatif sur le thème de l'élévation du niveau de la mer et de ses incidences, estimant qu'il venait à point nommé et permettait on ne peut plus utilement d'approfondir ses connaissances en la matière et d'échanger expériences et bonnes pratiques de différentes régions. Selon un des points de vue exprimés, les débats sur le sujet ne manqueraient pas d'avoir un effet stimulant sur l'action menée par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

11. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du cadre juridique que constituait la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui régit toutes les activités liées aux océans et aux mers, comme l'a d'ailleurs réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer. Certaines délégations ont ajouté qu'il était nécessaire de préserver l'intégrité de la Convention.

12. Quelques délégations ont salué le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, publié en 2019, ainsi que la deuxième Évaluation mondiale des océans.

13. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'accélération prévue de l'élévation du niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale. Plusieurs ont cité le Rapport spécial pour mettre en exergue les causes de cette accélération, notamment la dilatation thermique des océans et l'augmentation de la vitesse de fonte des glaces au niveau des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique, ainsi que la poursuite du phénomène de perte de masse des glaciers. À cet égard, certaines délégations se sont particulièrement inquiétées de l'augmentation prévue de l'élévation du niveau de la mer, y compris les variations régionales, laquelle devrait se produire, d'après le Rapport spécial, d'ici à 2100 et 2300, que le calcul se fasse sur la base d'émissions faibles ou élevées. Plusieurs délégations ont observé que le niveau moyen de la mer n'avait jamais été aussi élevé depuis le début des relevés altimétriques de haute précision. Une délégation, citant le dernier rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a appelé l'attention sur le stade critique où se trouvait le monde sur le plan de l'élévation du niveau de la mer.

14. Plusieurs délégations ont évoqué avec inquiétude d'autres incidences des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques, comme la fréquence et l'intensité accrues des tempêtes et ondes de tempête, l'augmentation des précipitations, l'élévation de la température des mers et des océans, les variations des schémas migratoires des stocks de poissons ainsi que l'acidification et la désoxygénation des océans, dont certains se conjugueraient avec l'élévation du niveau de la mer pour augmenter les répercussions néfastes sur les écosystèmes côtiers et marins et les personnes qui en dépendent. Certaines délégations ont également pointé avec préoccupation la perte de biodiversité causée par les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, ainsi que par la destruction des ressources naturelles.

15. De nombreuses délégations se sont inquiétées des effets disproportionnés de l'élévation du niveau de la mer et des autres menaces causées par les changements climatiques sur les régions côtières, les zones de basse altitude et les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, et leurs écosystèmes. Le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans, ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes, ont été mis en exergue, comme d'autres menaces engendrées par les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre qui auraient une incidence disproportionnée sur ces zones. Plusieurs délégations ont relevé que, conjuguées à l'élévation du niveau de la mer, ces menaces pourraient être lourdes de conséquences sur ces zones vulnérables : entre autres, inondations, érosion des côtes, salinisation des aquifères, embouchures de cours d'eau et terres agricoles, risque accru pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, déplacement de populations et destruction d'importantes infrastructures côtières, d'écosystèmes et d'habitats d'une flore et d'une faune importantes. Quelques-unes ont insisté sur le fait que c'était l'existence même des États insulaires vulnérables qui se trouvait menacée par l'élévation du niveau de la mer. Une délégation observatrice a attiré l'attention sur les répercussions de l'élévation du niveau de la mer sur les câbles sous-marins et les données et communications numériques.

16. Plusieurs délégations ont relevé la menace particulière que les inondations côtières constituaient pour les métropoles qui se sont développées le long des côtes et des deltas du monde entier et qui, d'ici 2050, devraient compter 800 millions d'habitants. D'aucuns ont également indiqué que, si l'élévation du niveau de la mer posait des problématiques particulières aux nations insulaires et archipélagiques, bien des défis étaient partagés par tous les pays.

17. Dans certaines régions, ont précisé quelques délégations, l'élévation du niveau de la mer serait plus rapide et plus importante que dans d'autres. Le Pacifique en était un exemple. Une délégation a rappelé que les scientifiques qui avaient contribué au Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental avaient constaté que dans le Pacifique occidental, l'élévation du niveau de la mer avait été trois fois supérieure à la moyenne mondiale entre 1993 et 2012. Une autre délégation a tenu à rappeler que les petits États insulaires et atolls de faible altitude du Pacifique auraient moins de temps pour s'adapter aux effets de l'élévation du niveau de la mer.

18. Quelques délégations ont noté que l'élévation du niveau de la mer pourrait entraver les efforts déployés par les États pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une délégation a formé le vœu que la deuxième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ferait ressortir le caractère urgent d'un renforcement de la résilience des écosystèmes côtiers et marins et des communautés vulnérables.

19. Plusieurs délégations ont fait part de leur satisfaction à l'égard de la décision prise par la Commission du droit international d'inscrire la question intitulée

« L'élévation du niveau de la mer au regard du droit international » à son programme de travail. Certaines délégations se sont également félicitées des progrès déjà accomplis par la Commission, et en particulier de la publication de la première note thématique établie par deux des coprésidents du Groupe d'étude de la Commission sur la question. Elles ont repris certaines des observations préliminaires que les coprésidents y ont formulées, quant au fait, notamment, que la Convention ne prévoit pas expressément que l'État côtier doive tracer de nouvelles lignes de base maritimes ou de nouvelles limites extérieures aux zones maritimes lorsque les conditions évoluent dans la zone côtière concernée, et que l'un des principaux objectifs de la Convention est d'assurer et de maintenir la stabilité, en particulier lorsque surviennent des conditions susceptibles de se répercuter sur la stabilité, la sécurité, la certitude et la prévisibilité juridiques.

20. De l'avis d'une délégation, il convenait, avant d'envisager les éventuelles conséquences juridiques de l'élévation du niveau de la mer sur les zones maritimes, d'établir ces zones conformément à la Convention. Selon quelques délégations, toute solution à cette question devrait être conforme à la Convention et au droit international. À cet égard, une délégation s'est inquiétée des écarts ou interprétations nouvelles qui pouvaient apparaître par rapport à la Convention.

21. Quelques délégations ont déclaré que les lignes de base et les limites extérieures des zones maritimes d'un État, quand elles étaient établies conformément à la Convention, ainsi que les droits qui en découlent, resteraient inchangés, nonobstant les modifications physiques entraînées par l'élévation du niveau de la mer du fait des changements climatiques. À cet égard, une délégation a fait état des efforts qu'elle déployait pour mener à bien le travail technique et juridique qui s'imposait pour assurer ses zones maritimes et les droits qui en découlent (compilation des coordonnées géographiques des points de ses lignes de base maritimes et des limites extérieures de ses zones maritimes, conclusion de tous les accords de délimitation maritime voulus, dépôt des informations y afférentes auprès du Secrétaire général, conformément à la Convention et à la Charte des Nations Unies, notamment).

22. Une délégation a estimé, avec optimisme, qu'à condition de coopérer, il serait possible de parvenir à une même conception de la façon dont il convient d'aborder le fonctionnement de la Convention au regard de l'élévation du niveau de la mer. Une autre délégation a fait observer que l'examen des conséquences juridiques de l'élévation du niveau de la mer devait être vu comme solidaire de la volonté politique de lutter contre les changements climatiques et leurs effets, et non la reléguer au second plan. Les lacunes du droit international concernant d'autres préoccupations importantes relatives à l'élévation du niveau de la mer, notamment le déplacement, la migration, la réinstallation et l'évacuation de populations à l'intérieur et hors des frontières nationales, ont également été soulignées.

23. De nombreuses délégations ont appelé à un renforcement de la coordination et de la coopération à l'échelle internationale pour l'action de lutte menée au niveau local, régional et international contre l'élévation du niveau de la mer et ses incidences. À cet égard, la nécessité d'élaborer des cadres d'action, de trouver des réponses scientifiques, techniques et technologiques, d'affiner les scénarios possibles liés à l'élévation du niveau de la mer, ainsi que d'améliorer les systèmes de prévision et d'alerte, l'adaptation et la résilience, de favoriser le renforcement des capacités et l'échange de données scientifiques et d'informations technologiques a été soulignée par différentes délégations. Une délégation a salué la coopération internationale et régionale en matière de gestion des zones marines protégées, d'économie bleue et d'accès aux technologies voulues.

24. La communauté internationale, a dit une délégation, devait s'attaquer aux causes profondes de l'élévation du niveau de la mer ; il convenait de citer à cet égard le

travail engagé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques autour du lien entre les océans et le climat. À cet égard, quelques délégations ont souhaité voir les différentes dispositions applicables de la Convention, de la Convention-cadre et de l'Accord de Paris effectivement mises en œuvre, en coordination, si l'on voulait faire face à l'élévation du niveau de la mer, une coordination avec d'autres efforts internationaux et régionaux étant également souhaitable. Certaines délégations ont déclaré viser l'objectif vital de 1,5 degré Celsius maximum en matière de réchauffement climatique et soutenir les efforts déployés pour qu'il reste réalisable. Une délégation a souligné que toutes les parties prenantes devaient jouer un rôle actif à cette fin et aborder la totalité des aspects de la question, notamment la biodiversité, les océans et les changements climatiques, entre autres. Une autre délégation a cité le Rapport spécial pour souligner qu'il était urgent de faire primer une action rapide, ambitieuse et coordonnée pour faire face aux changements durables et sans précédent à l'œuvre dans les océans et la cryosphère.

25. Différentes délégations ont souligné l'importance des efforts déployés au niveau national pour faire face aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer, donnant en exemple les politiques publiques, la réglementation et les stratégies adoptées à cet effet. Plusieurs délégations ont fait part de leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et notamment des nouveaux objectifs de réduction des émissions qu'ils mettaient en œuvre conformément à l'Accord de Paris et à la Convention-cadre. Quelques délégations ont cité différentes mesures prises à l'échelon national pour lutter contre les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer : investissement dans la climatologie, renforcement des infrastructures et capacités d'observation des océans ainsi que de collecte des données y relatives, modélisation et projection du niveau de la mer, recherche de solutions axées sur la nature, telles que la restauration des écosystèmes, création de partenariats entre scientifiques spécialisés au niveau local et international pour évaluer les effets des changements climatiques et cerner les lacunes existant sur le plan des données, dans le but, notamment, de contribuer à la conception de mesures d'adaptation. Une délégation a fait état des mesures d'adaptation qui étaient prises à l'échelon national pour protéger les bâtiments et les infrastructures critiques contre l'élévation du niveau de la mer. Une autre s'est dite préoccupée de ce que l'on en savait trop peu sur les pratiques, les lois et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques adoptées concrètement, y compris les investissements réalisés par les différents États pour protéger et adapter leurs zones côtières contre les effets des changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau de la mer. Une délégation a fait savoir qu'elle augmentait l'aide publique au développement (APD) liée au climat et à l'écologie pour aider les pays en développement ayant besoin d'une relance verte. Une délégation dotée du statut d'observateur a donné l'exemple de certaines mesures qui pourraient être envisagées eu égard au rapport entre élévation du niveau de la mer et gaz à effet de serre anthropiques.

26. L'importance du rôle de la recherche scientifique marine, notamment pour ce qui est de favoriser et d'étayer l'action menée face à l'élévation du niveau de la mer, a été soulignée par quelques délégations. À cet égard, une meilleure compréhension du climat et des écosystèmes océaniques, d'une part, et, de l'autre, des conséquences humaines et zones de vulnérabilité, passait, selon l'un des avis exprimés, par la coordination de la recherche scientifique et un système d'observations océaniques en continu construit sur le long terme. Une délégation, s'appuyant sur la deuxième Évaluation mondiale des océans, a estimé préoccupant que l'on ne dispose encore que de peu de connaissances sur les variations du niveau des mers sur les côtes. On a vu, à cet égard, les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales comme un complément de la recherche scientifique marine. L'importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au

service du développement durable a été relevée par certaines délégations, qui en ont souligné le rôle en vue du renforcement des capacités, d'une meilleure compréhension des incidences de l'élévation du niveau de la mer et de l'apport des réponses voulues. Plusieurs délégations ont mis en évidence différents projets de recherche financés au niveau régional qui visent à répondre aux préoccupations relatives à l'adaptation aux changements climatiques.

Thème central : l'élévation du niveau de la mer et ses incidences

27. Conformément à l'organisation des travaux et à l'ordre du jour provisoire annoté, les débats tenus par le groupe de discussion sur le thème central de la réunion se sont structurés autour de deux axes : a) comprendre le phénomène de l'élévation du niveau de la mer, ses incidences et les problèmes connexes ; b) coopérer et coordonner l'action internationale pour lutter contre les conséquences de l'élévation du niveau de la mer et les problèmes connexes. Les intervenants avaient préenregistré leurs exposés, qui ont été mis à la disposition des délégations sur le site Web de la Division. Préalablement aux débats, les coprésidents les ont invités à résumer brièvement la teneur de ces exposés.

1. Élévation du niveau de la mer : comprendre le problème, ses incidences et les défis connexes

Exposés des expertes et des experts

28. Dans le premier débat, le Directeur du groupe conjoint sur les changements planétaires (Conseil national de la recherche espagnol, Université du Pays basque, Espagne) et coordonnateur conjoint du Groupe d'experts pour le troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, Carlos Garcia-Soto, a présenté les principales conclusions des deux Évaluations mondiales des océans et d'autres processus d'évaluation menés par les Nations Unies sur l'élévation du niveau de la mer et formulé des recommandations concernant la réduction de l'élévation du niveau de la mer, l'adaptation et la surveillance du phénomène. La Directrice de l'Institut des systèmes côtiers (Analyse et modélisation) au Helmholtz-Zentrum Hereon et professeure à l'Université de Hambourg (Allemagne), Corinna Schrum, a passé en revue les concepts, ainsi que les causes, les incertitudes, les incidences et les problématiques, observées ou à venir, associées à l'élévation du niveau de la mer, et examiné la question de la viabilité des différentes réponses apportées en matière d'adaptation. Zita Sebesvari, Directrice adjointe et cheffe de la section Vulnérabilité environnementale et services écosystémiques de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies et principale auteure du chapitre consacré à l'élévation du niveau de la mer du Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, a présenté les principales conclusions du chapitre du rapport concernant les côtes de faible altitude, soulignant l'irréversibilité de l'élévation du niveau de la mer, l'intensité et la fréquence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques, et l'incidence qu'auraient sur les mesures d'adaptation naturelles les différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre examinés dans les projections ainsi que l'importance d'une action précoce aux fins de l'atténuation des conséquences et de l'adaptation. William Sweet, océanographe en chef à l'office national d'études océanographiques et atmosphériques des États-Unis d'Amérique (National Oceanographic and Atmospheric Administration), a décrit les incidences de l'élévation du niveau de la mer le long des côtes des États-Unis, les problématiques connexes, ainsi que les besoins qu'impliquait une meilleure compréhension des risques côtiers maintenant et à l'avenir, en termes de données, de réseaux d'observation, de mesures par satellite, d'information locale, ainsi que de

coordination et de coopération à l'échelle du globe, si l'on voulait atténuer le phénomène et s'y adapter. Blair Greenan, chercheur à l'Institut océanographique de Bedford, du ministère Pêches et Océans Canada, et Directeur scientifique du programme Argo Canada, a présenté le point de vue canadien sur l'élévation du niveau de la mer, notamment ses incidences, les problématiques liées aux plans d'adaptation fondés sur des données scientifiques et les outils de gestion des infrastructures et écosystèmes côtiers, ainsi que les modes possibles d'intégration des différentes strates des pouvoirs publics, dont les attributions peuvent se superposer, du secteur privé et des ONG. Patricio Winckler, membre du Groupe du génie océanique de l'Université de Valparaiso (Chili), a passé en revue les incidences des changements climatiques sur la côte chilienne, considérant son activité tectonique, et souligné la nécessité d'analyser l'éventail des risques au niveau local dans le cadre de la modélisation et de la surveillance de l'élévation du niveau de la mer le long de côtes atypiques. Robert Nicholls, Directeur du Centre Tyndall de recherche sur les changements climatiques (Tyndall Centre for Climate Change Research), de l'Université d'East Anglia (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et coprésident. dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat, de l'initiative intitulée « Grand Challenge on Regional Sea Level Change and Coastal Impacts » (Grand défi sur les variations du niveau de la mer et leurs incidences sur les côtes régionales), a déclaré que si l'élévation du niveau de la mer était une certitude, le rythme exact auquel elle se produirait, lui, était incertain, souligné la nécessité de prendre des mesures d'atténuation énergiques et abordé l'éventail des options disponibles en matière d'adaptation afin de protéger les populations côtières, tout en soulignant que l'adaptation devait s'opérer en continu, et nécessitait une réévaluation des informations et des risques. Pierpaolo Campostrini, Directeur général du Consorzio per il coordinamento delle ricerche inerenti al sistema lagunare di Venezia (Italie), consortium d'universités et d'organismes publics de recherche qui coordonne la recherche menée sur la lagune vénitienne, a présenté l'étude du cas de Venise comme exemple des incidences de l'élévation du niveau de la mer sur le patrimoine culturel et exemple de réussite des mesures d'adaptation, tout en soulignant que ces mesures étaient appelées à évoluer à mesure qu'augmenterait l'élévation du niveau de la mer. Cameron Shilton, fonctionnaire chargée de la protection au Groupe des questions juridiques de la Section des politiques de protection et de conseils juridiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a présenté une synthèse de l'exposé de la Cheffe de la Section, Madeline Garlick, sur la mobilité humaine et la protection internationale des personnes déplacées dans le cadre de l'élévation du niveau de la mer. Fernando Siringan, professeur à l'Institut des sciences de la mer de l'Université des Philippines, a dressé un inventaire des mesures qu'il faudrait mettre en œuvre pour faire face à l'élévation du niveau de la mer, à ses incidences et à ses facteurs aggravants aux Philippines, indiquant que le pays n'avait pas encore élaboré de politiques pour faire face aux conséquences de l'élévation du niveau de la mer. Rosemarie Cadogan, conseillère juridique sur la question des frontières maritimes au sein de la Direction du commerce, des océans et des ressources naturelles du Commonwealth, a souligné l'importance que revêtait la question de l'élévation du niveau de la mer pour certains « petits États » membres et présenté une série d'initiatives engagées en faveur de l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer dans ces pays. Enfin, le Directeur adjoint du Programme océanique et maritime de la Communauté du Pacifique, Jens Kruger, a souligné les liens entre les incidences de l'élévation du niveau de la mer, notamment l'érosion et la salinisation de l'eau, et le développement durable des nations du Pacifique, ainsi que l'incidence de l'inadéquation des données sur les mesures d'adaptation et le financement, illustrée par les découvertes récentes sur l'élévation réelle des îles récifales de faible altitude des Tuvalu.

Débats

29. Les débats qui ont suivi la synthèse des exposés ont porté, entre autres, sur les caractéristiques et l'étendue de l'élévation du niveau de la mer, y compris la variabilité régionale, et ses incidences environnementales, sociales et économiques ; les diverses mesures d'atténuation et d'adaptation disponibles pour faire face à l'élévation du niveau de la mer ; et la nécessité d'apporter des réponses mondiales, régionales et locales à l'élévation du niveau de la mer. Les débats ont également porté sur les points suivants : l'urgence que représentait l'élévation du niveau de la mer et les incidences de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes pour les petits États insulaires en développement et les États côtiers, y compris les zones côtières de faible altitude ; la nécessité de coopérer et de coordonner l'action menée, de renforcer les capacités et d'assurer un financement à l'échelle internationale afin d'aider les petits États insulaires en développement, les États côtiers et les populations côtières à faire face à l'élévation du niveau de la mer ; l'utilisation des connaissances traditionnelles et locales pour la formulation des actions de lutte contre l'élévation du niveau de la mer ; la nécessité d'une coordination entre organismes et processus dotés de missions liées à l'élévation du niveau de la mer ; l'importance des processus de planification, des lacunes en matière de données et des obstacles rencontrés à l'échelon national dans le cadre de la modélisation et de la surveillance de l'élévation du niveau de la mer ; la protection internationale des personnes déplacées en raison de l'élévation du niveau de la mer.

30. En réponse à une question posée sur la signification du terme « bilan du niveau de la mer », M. Garcia-Soto a expliqué que ce terme renvoyait à l'analyse des différents facteurs qui contribuent à la variation du niveau de la mer, en faisant varier soit la masse de l'eau de mer (fonte des glaciers et des calottes glaciaires polaires et apports provenant des stocks d'eau terrestre), soit son volume (température). Il a précisé que le niveau total de la mer pouvait se mesurer directement, à l'aide, entre autres, d'altimètres embarqués à bord de satellites, ou analytiquement, au moyen du bilan du niveau de la mer. En comparant ces types de mesures, les scientifiques ont pu identifier les contributions manquantes au niveau total de la mer afin de vérifier la fiabilité des données qu'ils fournissent, a-t-il conclu. M^me^ Schrum, M. Garcia-Soto, M. Greenan et M. Winckler ont également discuté de la différence entre le niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale et le niveau de la mer relatif et régional. Alors que le niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale correspond à la hauteur moyenne de l'ensemble des océans du monde, le niveau de la mer relatif désigne la hauteur de l'océan par rapport à la terre en un lieu donné. En ce qui concerne le niveau régional de la mer, M. Garcia-Soto a fait observer que, dans certaines régions, le taux d'augmentation du niveau régional de la mer était deux à trois fois supérieur à celui du niveau moyen mondial de la mer, en raison, entre autres, de facteurs de variabilité naturelle tels que l'oscillation australe El Niño et la configuration des courants océaniques. M. Winckler a indiqué que le niveau de la mer relatif était influencé par des dynamiques locales et régionales, notamment la tectonique et les mouvements terrestres, l'érosion, les changements de vent, les courants océaniques et les phénomènes météorologiques extrêmes. M^me^ Schrum a ajouté que les milieux scientifiques pourraient envisager de se concentrer sur les domaines où une action d'adaptation urgente était nécessaire. M^me^ Schrum et M. Garcia-Soto ont signalé que l'ampleur de l'élévation du niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale pourrait être déterminée en grande partie, à l'avenir, par l'étendue de la fonte de la calotte glaciaire antarctique, soulignant toutefois que la mesure exacte dans laquelle la calotte glaciaire antarctique contribuait à l'élévation du niveau de la mer était la plus grande inconnue des projections actuelles et que la recherche devait se poursuivre pour accroître la masse de connaissances en la matière. Plusieurs délégations ont fourni des exemples de régions particulièrement touchées par l'élévation du niveau de la mer, comme la

Méditerranée et le Pacifique. M. Garcia-Soto a précisé qu'en plus de l'élévation du niveau de la mer, d'autres facteurs de perturbation aggravaient l'état de santé de la mer Méditerranée, notamment les espèces envahissantes et le tourisme côtier.

31. Outre l'évolution graduelle du niveau de la mer, certaines délégations ont pointé les dangers d'apparition subite associés à l'élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques en général, comme l'intensité accrue des inondations liées aux marées, les ondes de tempête et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Alors que l'on n'observe d'ordinaire ce type de phénomènes qu'une fois par siècle, M. Garcia-Soto et M^me^ Sebesvari ont indiqué qu'ils pourraient, d'après les projections, se produire chaque année dans certains endroits, comme en Méditerranée et sous les tropiques. M. Sweet a signalé que le taux des inondations à marée haute avait déjà doublé depuis 2000 aux États-Unis en raison de l'élévation du niveau de la mer, et que la situation était pire dans de nombreuses zones plates, de faible élévation et fortement peuplées du littoral de l'est des États-Unis et de la côte du Golfe. Chaque année, d'ici 2050, de nombreuses villes et îles de faible altitude pourraient connaître des phénomènes météorologiques extrêmes, a ajouté M. Garcia-Soto, qui entraineraient une contamination de l'eau douce et une érosion côtière.

32. Plusieurs délégations, notamment de petits États insulaires en développement, ont dit que le processus d'élévation du niveau de la mer, désormais irréversible, constituait une menace existentielle pour les nations insulaires. Pour M^me^ Sebesvari, la montée du niveau de la mer n'était plus inévitable, en effet, quel que soit le scénario futur en matière d'émissions de gaz à effet de serre, et le rythme s'en était même accru dans les dernières décennies. Elle a toutefois souligné que des scénarios futurs radicalement différents étaient encore possibles et que, si la communauté internationale réussissait à s'en tenir au scénario d'émissions minimales, la montée du niveau de la mer pourrait être limitée à un mètre d'ici la fin du siècle, tout un ensemble de mesures d'adaptation, notamment naturelles, restant viables par ailleurs. Une délégation dotée du statut d'observateur a souligné qu'il fallait donc travailler en priorité à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les changements climatiques, si l'on voulait que les zones côtières du monde entier restent habitables et que l'on puisse déployer tout l'éventail des mesures d'adaptation. M. Garcia-Soto a convenu que les mesures d'atténuation étaient une priorité si l'on voulait s'en tenir à 1,5 degré Celsius, conformément à l'Accord de Paris, afin d'éviter les conséquences les plus graves de l'élévation du niveau de la mer. M. Winckler a ajouté que le coût des mesures d'atténuation et d'adaptation devait être mesuré par rapport au coût de l'inaction, et que l'on disposait de multiples méthodes pour calculer ces coûts.

33. Une délégation a demandé aux intervenants comment l'on pourrait renforcer les méthodes d'adaptation naturelles pour faire face à l'élévation du niveau de la mer. La restauration des mangroves et les solutions « coralliennes », ont répondu M. Garcia-Soto, M^me^ Schrum et M^me^ Sebesvari, sont des outils très efficaces de protection des côtes, mais elles ne seraient pas viables à long terme en cas d'émissions élevées, en raison de la vulnérabilité de ces écosystèmes face aux changements climatiques et à l'acidification des océans. Il était donc urgent de prendre ces mesures, de pair avec d'autres mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces.

34. Si les solutions naturelles ont été jugées importantes, une délégation a fait observer que le temps ne jouait pas en faveur de nombreux petits États insulaires en développement, et qu'il faudrait, pour réussir cette adaptation, des solutions solides en termes d'infrastructures – rehausser, par exemple, le niveau des îles et des barrières –, qui pourraient représenter un investissement très important pouvant aller jusqu'à plusieurs points de PIB par projet, comme dans un des exemples donnés dans un exposé. En ce qui concerne l'éventail des solutions d'adaptation « dures », « douces » ou « vertes » disponibles, M. Nicholls a précisé que, s'il était peu probable

que cet éventail de mesures puisse s'étendre, il fallait en revanche les adapter aux différents contextes au fur et à mesure du processus d'adaptation. Ainsi, l'adaptation devrait être menée différemment en zone urbaine et rurale, les villes, concentrant l'activité économique, étant mieux à même de s'adapter. Notant qu'il y avait lieu d'être optimiste quant aux possibilités d'adaptation ouvertes aux villes, en particulier jusqu'en 2050, il a recommandé de lier la planification de l'adaptation à long terme aux projets d'urbanisation de chaque ville concernée. Prenant en exemple le cas de Venise, M. Campostrini a souligné que l'échelle de temps était un facteur important et que les mesures d'adaptation devaient être rectifiées en permanence en fonction de l'élévation du niveau de la mer, des mouvements de terrain et de l'évolution des besoins de la société. Il a insisté sur l'importance du rôle que pouvaient jouer les mesures d'adaptation en permettant de protéger le patrimoine culturel, souvent irremplaçable et moins résilient que la nature. À cet égard, a-t-il ajouté, les États pouvaient s'appuyer sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) dans l'action menée pour protéger le patrimoine culturel, en accroître la résilience et parer aux destructions éventuelles. M. Sweet a bien indiqué que le processus d'adaptation s'opérait essentiellement aux niveaux local et régional, d'où l'importance capitale de données locales actualisées et du renforcement des capacités locales dans le perfectionnement des solutions d'adaptation. Le processus d'adaptation dépendant du lieu où il s'opérait, il était souvent difficile d'importer des solutions toutes faites d'autres régions, d'où la nécessité d'adapter les technologies existantes aux différents contextes. Il importait de donner une échelle humaine aux incidences de l'élévation du niveau de la mer, afin que les populations soient à même de comprendre la signification des projections et de réagir en conséquence. À la question posée par une délégation sur les avantages de la planification spatiale marine transfrontalière, M. Campostrini a répondu que c'était un outil utile pour aider les gouvernements à faire face à l'élévation du niveau de la mer et à sensibiliser le public en faveur d'une utilisation plus viable de l'océan et sur les incidences des changements climatiques.

35. Selon M. Greenan, il importait que les connaissances traditionnelles et locales soient également prises en compte dans la planification du processus d'adaptation si l'on voulait apporter les réponses qui correspondent aux besoins locaux et permettre aux habitants d'être correctement sensibilisés, de prendre leur part et d'épouser l'action menée. Plusieurs délégations ont convenu que les populations côtières devaient être informées et habilitées à faire partie de la solution, mais qu'il fallait aussi veiller à ne pas négliger la question de leurs moyens de subsistance et, plus généralement, leur développement économique. Citant l'exemple de la collecte de cailloux aux Philippines, M. Siringan a noté que les mesures d'adaptation devaient être conçues avec en tête la nécessité de soutenir les moyens de subsistance locaux afin que les populations puissent les adopter et les pérenniser, et qu'il convenait de mieux sensibiliser le public aux incidences l'élévation du niveau de la mer. Selon M. Kruger, il importait de donner la parole à ceux qui détenaient des connaissances traditionnelles, leurs avis, conjugués aux données scientifiques, pouvant servir à mettre au point des méthodes nouvelles d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer, de nature à permettre des changements profonds.

36. Constatant que certaines populations côtières avaient déjà commencé de se replier vers l'intérieur des terres en raison de l'élévation du niveau de la mer, une délégation a souligné que des mesures d'adaptation locales devraient être prises de toute urgence avec le soutien de la communauté internationale. M. Nicholls a déclaré que, si le développement de la résilience locale et le maintien des populations sur leur lieu d'origine devaient rester une priorité, il était presque certain qu'il devrait y avoir à moyen et long terme certains déplacements de populations à l'intérieur et à l'extérieur des pays. Dans de nombreuses régions, toutefois, il était possible que les

populations ne veuillent pas remonter vers les terres et quitter leurs maisons. Plusieurs délégations ont fait observer que les questions d'État et d'apatridie se posaient avec une acuité toute particulière pour les habitants des îles situées à une altitude inférieure à deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Aussi la communauté internationale devait-elle améliorer ses connaissances sur le lien entre l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques, d'une part, et les migrations et les déplacements, d'autre part, de façon à élaborer des politiques et des cadres qui renforcent la résilience locale et permettent aux populations de migrer dans des conditions de sécurité. M. Shilton a insisté sur l'importance des mesures visant à réduire la vulnérabilité et à éviter le déplacement des communautés côtières dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe, faute desquelles des mesures d'adaptation s'imposeraient, y compris la création de voies de migration légales et, dans certaines circonstances, une réinstallation planifiée. Il a estimé nécessaire de clarifier la manière dont les instruments internationaux relatifs à la protection des réfugiés étaient susceptibles de s'appliquer aux déplacements transfrontière dans le cadre des changements climatiques et des catastrophes, rappelant que, bien que les « réfugiés climatiques » ne constituent pas une catégorie distincte en vertu du droit international, certaines des personnes déplacées dans de tels contextes bénéficieraient dûment, en tant que réfugiés, de la protection prévue dans le droit international des réfugiés. En réponse à une question posée sur l'apatridie et la protection des réfugiés dans le contexte des menaces existentielles qui pesaient sur les petits États insulaires, il a souligné que la nécessité d'établir des voies de migration et d'accès à la protection internationale pour les personnes déplacées par l'élévation du niveau de la mer se ferait sentir bien avant l'inondation complète et la disparition du territoire de certains États. La question n'en était que plus urgente à traiter. Il a appelé l'attention sur les travaux en cours de la Commission du droit international sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international et d'autres domaines, tels que le droit des droits de l'homme, en particulier la décision rendue en 2020 par le Comité des droits de l'homme en l'affaire *Teitiota*[3].

37. Plusieurs délégations ont également souligné que l'élévation du niveau de la mer constituait une menace pour les lignes de base à partir desquelles leurs zones maritimes étaient mesurées. À cet égard, elles ont fait savoir que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique s'étaient engagés en 2019 à mener une action collective, notamment dans le cadre du développement du droit international, pour faire en sorte que les zones maritimes d'un membre du Forum, une fois délimitées conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ne puissent pas être contestées ou réduites en raison de l'élévation du niveau de la mer et des changements climatiques. Elles ont précisé que la région était à pied d'œuvre pour répertorier les coordonnées des zones maritimes et conclure les accords en suspens sur les frontières maritimes.

38. Plusieurs délégations ont demandé aux intervenants des informations sur les lacunes actuelles en matière de données et d'informations dans le cadre de la surveillance et de la modélisation de l'élévation du niveau de la mer. M. Garcia-Soto et M^me^ Schrum ont répondu que les données les plus lacunaires concernaient la calotte glaciaire antarctique, qui représentait donc une grande source d'incertitude dans les projections de l'élévation future du niveau de la mer. M. Kruger a ajouté que l'élévation des îles récifales de faible altitude était souvent surestimée et que le manque de données, notamment topographiques, bathymétriques et sur les risques côtiers, empêchait de planifier et de financer l'adaptation en connaissance de cause. Il a cité une étude récente montrant que l'altitude moyenne des Tuvalu n'était que de 2,2 mètres au-dessus du niveau de la mer, alors qu'on la chiffrait précédemment à 5 à

[3] Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25482.

10 mètres au-dessus de la surface de la mer. Il a également indiqué que son organisation s'efforçait de combler le manque de données et d'informations, en instaurant les politiques voulues, en mettant la science à la disposition des décideurs et en faisant en sorte que ceux qui détenaient les connaissances traditionnelles prennent part au processus.

39. M. Greenan a souligné que, puisque les mesures d'adaptation différaient d'un lieu à l'autre et qu'il existait une variabilité régionale importante du niveau de la mer, il était essentiel de surveiller le niveau de la mer relatif pour bien planifier l'adaptation. M^me^ Schrum a déclaré que les capacités de modélisation devaient être renforcées afin d'intégrer tous les aspects des scénarios propres aux situations locales. Dans le même ordre d'idées, M. Winckler a noté la nécessité d'une analyse des différents risques, à l'aide notamment de systèmes mondiaux de localisation haute résolution, dans les zones côtières sujettes à une multiplicité de facteurs de risques. Il a cité les exemples du Chili et du Japon, où l'activité sismique pouvait entraîner des mouvements de terrain et un risque de tsunami, qui aggraveraient le problème de l'élévation du niveau de la mer. En outre, il a noté que l'information locale disponible devait comprendre des données sur les processus humains (par exemple, les activités d'extraction) et les connaissances des communautés locales. M. Siringan, abordant la question de la fiabilité de la modélisation quant à la capacité de reproduire les phénomènes extrêmes, a déclaré que même si, en utilisant des données géologiques enregistrées pour reconstruire les phénomènes extrêmes, on ne parvenait pas des réponses exactes à 100 %, on disposait du moins de bonnes indications. Plusieurs délégations ont demandé quelles étaient les incidences budgétaires de la recherche sur le niveau de la mer. À cet égard, M. Greenan a fait remarquer que l'essentiel de la recherche mondiale sur les océans était financée par des bourses de recherche à court terme, alors que des engagements nationaux en faveur d'un financement durable étaient nécessaires pour que les scientifiques puissent constituer des données à long terme permettant d'éclairer l'action menée. M. Sweet a également souligné la nécessité d'une planification budgétaire appropriée et d'orientations données au niveau fédéral et des États sur le financement des mesures d'adaptation.

40. En réponse à la question d'une délégation observatrice, qui souhaitait savoir s'il existait un indice de vulnérabilité par pays pour l'élévation du niveau de la mer, M. Nicholls a indiqué que, étant donné que les incidences particulières de l'élévation du niveau de la mer sur tel ou tel littoral étaient fonction d'une multitude de facteurs et contextes locaux, la production de tels indices s'avérait assez complexe et les efforts en ce sens n'avaient pas été entièrement menés à bien.

41. Une délégation a présenté une série d'initiatives et d'outils utilisés pour créer des données satellitaires et modéliser les variations du niveau de la mer dans le monde entier, dont les liens figurent dans sa déclaration publiée sur le site Web de la Division. L'exemple a été donné du financement du grand projet collectif sur la calotte glaciaire antarctique, dont la mission sera d'évaluer le rôle de la variabilité du climat dans la perte de masse passée et future de la calotte glaciaire. Une autre délégation a fait état de diverses mesures prises à l'échelon national pour faire face à l'élévation du niveau de la mer, y compris un programme de recherche axé sur la protection contre les inondations et l'approvisionnement en eau douce, et souligné l'importance de la perte de territoire qui pourrait résulter d'une nouvelle élévation du niveau de la mer.

42. Plusieurs délégations ont estimé nécessaire de favoriser et maintenir des occasions de partage libre et transparent des connaissances et d'autres formes de collaboration sur l'élévation du niveau de la mer aux niveaux local, régional et mondial. M. Kruger, pour sa part, a insisté sur la nécessité de transformer les données scientifiques de qualité disponibles en supports de connaissances pouvant être utilisés par les décideurs. M. Sweet, M. Winckler, M^me^ Sebesvari et M. Greenan ont exprimé

le même sentiment ; ils ont souligné que les scientifiques devaient tenir compte des besoins des décideurs et les intégrer dans leurs recherches, et qu'il fallait encourager le dialogue non seulement entre scientifiques et décideurs, mais aussi avec les parties prenantes locales, notamment celles qui travaillaient sur les infrastructures physiques. M. Sweet a fait remarquer que des cadres tels que la réunion en cours permettaient une coopération et une collaboration interinstitutions au niveau international. M. Winckler a ajouté que la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, accueillie par le Chili, avait été l'occasion pour les scientifiques et les décideurs chiliens de collaborer sur les incidences des changements climatiques et jeter un pont entre sciences et politique à cet égard. En réponse à une question posée par plusieurs délégations sur la manière dont la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pourrait servir à accroître les connaissances sur l'élévation du niveau de la mer, M. Campostrini a souligné l'importance de la sensibilisation du public et des collectivités en partageant les connaissances sur la question, ce qui permettrait à son tour de sensibiliser davantage les décideurs.

43. De nombreuses délégations ont noté que la collaboration internationale sur l'élévation du niveau de la mer importait particulièrement, pour les pays touchés, en particulier les petits États insulaires en développement, en matière de renforcement des capacités et de financement. Une délégation a appelé la communauté internationale à travailler avec les petits États insulaires en développement afin de coordonner et de financer l'action visant à atténuer l'élévation du niveau de la mer pendant qu'il en était encore temps pour éviter l'inondation de ces îles. Une autre délégation a souligné que les petits États insulaires en développement ne disposaient pas des ressources et des capacités nécessaires pour faire face seuls à l'élévation du niveau de la mer, les mesures d'adaptation voulues pouvant représenter pour elles l'équivalent de plusieurs fois leur produit intérieur brut. M. Kruger a déclaré qu'étant donné que la région du Pacifique était la moins apte à mener des recherches scientifiques marines et que les petits États insulaires en développement du Pacifique n'avaient pas la capacité d'accéder pleinement aux données pertinentes et de les utiliser, il était nécessaire de partager méthodologies et données avec la région du Pacifique et de renforcer les capacités si l'on voulait que les décision prises soient fondées sur des données probantes.

44. M^me^ Cadogan a souligné les liens entre la lutte contre l'élévation du niveau de la mer et la réalisation des objectifs de développement durable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs des objectifs de développement durable étant liés, l'élévation du niveau de la mer, si elle n'était pas traitée d'urgence, menacerait la réalisation de nombre d'entre eux. En réponse à la question d'une délégation sur les résultats possibles de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n^o^ 14, prévue à Lisbonne en 2022, M^me^ Cadogan a indiqué que le Commonwealth soutiendrait ses membres qui proposeraient d'inscrire la question de l'élévation du niveau de la mer à l'ordre du jour de la Conférence, qui revêtait une importance particulière pour ses pays membres en développement, notamment les petits États insulaires en développement. M. Kruger a déclaré que des partenariats véritables s'imposaient pour apporter des solutions aux menaces pesant sur les petits États insulaires en développement. Une délégation observatrice a demandé comment il était possible d'articuler les différents processus et mécanismes liés aux océans de façon à assurer la cohérence des mesures, des travaux scientifiques et du financement et à ne pas fonctionner de manière cloisonnée. M. Garcia-Soto, s'appuyant sur son expérience de coordonnateur conjoint du Groupe d'experts du Mécanisme, a présenté différentes initiatives mises en œuvre dans le cadre du Mécanisme pour coordonner les résultats de ces processus de façon à répondre aux besoins des scientifiques et des décideurs,

citant notamment la production de résumés techniques et de documents succincts fondés sur les première et deuxième Évaluations mondiales des océans.

2. Coopération et coordination internationales face aux incidences de l'élévation du niveau de la mer et aux défis connexes

Exposés des expertes et des experts

45. Dans le deuxième débat, le Secrétaire général adjoint du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Filimon Manoni, a développé quelques perspectives sur le travail collectif mené par les pays de la région du Pacifique pour explorer les solutions possibles face à l'élévation du niveau de la mer, étant donné la menace particulière qu'elle représentait pour les peuples du Pacifique et les droits maritimes des pays. Un chercheur scientifique de la Commission géologique du Canada, Thomas James, a décrit les recherches menées sur la dynamique de l'inlandsis et l'éventuel apport supplémentaire que constituerait l'Antarctique à l'élévation prévue du niveau de la mer. Il a également donné un aperçu des processus d'élaboration de directives sur le niveau de la mer à des fins de planification au Canada. Penelope Ridings, avocate, juriste internationale et professeure honoraire à l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande), s'est appuyée sur des exemples pris dans la région Pacifique pour recenser les éléments clés d'une coopération et d'une coordination efficaces face à l'élévation du niveau de la mer : existence de cadres politiques adaptés et d'un socle de connaissances scientifiques et techniques permettant d'asseoir l'élaboration de réponses pratiques, y compris l'adaptation et le renforcement de la résilience, harmonisation des ressources et mise au point de mécanismes financiers innovants, énonciation des principes juridiques sur lesquels appuyer les réponses apportées aux problèmes juridiques. Snjólaug Árnadóttir, maîtresse de conférences à l'Université de Reykjavik, a donné un aperçu des incidences juridiques possibles de l'élévation du niveau de la mer et de la modification des côtes sur l'établissement de lignes de base à partir desquelles les États mesurent l'étendue de leurs droits maritimes, ainsi que des moyens dont on pouvait, en coordination, selon que de besoin, éventuellement modifier le cadre juridique international en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Erica Lucero, conseillère au Bureau du conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte de l'Argentine, a également examiné les dimensions juridiques de l'élévation du niveau de la mer, en considérant les instruments, les documents, la jurisprudence et les principes du droit international comme des outils pouvant aider à relever les défis représentés par l'élévation du niveau de la mer et la modification des côtes. Joanna Post, chargée de programme à la Division du secrétariat de la Convention-cadre chargée de l'appui intergouvernemental et de la progression du processus collectif, a présenté les actions entreprises au titre de la Convention-cadre pour faire face aux effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, notamment les engagements et les mesures pris en matière d'atténuation et d'adaptation au titre de l'Accord de Paris, y compris les contributions déterminées au niveau national, et le récent dialogue sur les océans et les changements climatiques, axé sur le renforcement du lien entre les processus liés aux océans et aux changements climatiques, qui a conclu à la nécessité de se montrer plus ambitieux s'agissant de corriger les pires conséquences de l'élévation du niveau de la mer. Le responsable des travaux de climatologie dans le cadre du Fonds vert pour le climat, Kevin Horsburgh, a présenté un exposé sur le financement des mesures d'adaptation, portant en particulier sur le mécanisme de financement du Fonds et sur quatre des projets qu'il met en œuvre pour faire face aux incidences de l'élévation du niveau de la mer. Le fondateur et Président-Directeur général du World Ocean Council, Paul Holthus, a exposé les différentes façons dont le secteur privé pouvait prendre sa part dans la mise sur pied d'une approche « grise/verte/bleue » afin de mieux adapter les infrastructures

portuaires et côtières, soulignant à cet égard l'importance que revêtaient les partenariats à l'échelle mondiale entre le secteur privé, les gouvernements et les organisations intergouvernementales. Bogdan Aurescu et Nilüfer Oral, membres de la Commission du droit international et coprésidents de son Groupe d'étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international, ont donné un aperçu du mandat et des travaux du Groupe et mis en exergue certaines parties de la Première note thématique établie par le Groupe d'étude. Vu Thanh Ca, maître de conférences à l'Université de Hanoï, a fait part de l'expérience de l'Asie de l'Est en matière de coopération et de coordination internationales, notamment au niveau régional, dans le cadre des processus d'adaptation et d'atténuation, et souligné à cet égard l'efficacité des mécanismes régionaux s'agissant d'aider les États à mettre en œuvre des mesures d'adaptation, à restaurer les écosystèmes marins, à développer une économie durable fondée sur les océans et à améliorer les moyens de subsistance des populations. Piera Tortora, coordonnatrice de l'initiative « Des océans durables pour tous » de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a examiné les tendances et les possibilités existant en matière d'APD pour les économies océaniques durables et la prise en compte des incidences de l'élévation du niveau de la mer. Hide Sakaguchi, Président de l'Ocean Policy Research Institute (Sasakawa Peace Foundation), a présenté des initiatives visant à relever les défis liés à l'élévation du niveau de la mer, notamment la mise au point de l'indice de vulnérabilité aux risques climatiques et océaniques, pour ce qui est des incidences des changements climatiques, en soulignant l'importance du renforcement des capacités, de l'innovation et des partenariats internationaux.

Débats

46. Les débats ont porté sur les liens entre sciences et politiques, la coopération à tous les niveaux et avec les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé, les solutions fondées sur la nature, le lien entre l'océan, le climat et la biodiversité, les dimensions juridiques, l'APD et les autres mécanismes de financement, et le renforcement des capacités.

47. En ce qui concerne les liens entre sciences et politiques, plusieurs délégations ont souligné l'importance que revêtaient les partenariats entre praticiens et scientifiques pour l'élaboration d'orientations sur l'élévation du niveau de la mer ainsi que la nécessité de disposer d'une plate-forme scientifique pour orienter les solutions concrètes et le financement, en particulier après la pandémie, alors que les budgets risquent d'être limités. Elles ont relevé les problèmes que pose l'absence d'orientations appropriées à l'intention des décideurs dans le cadre des processus de planification côtière, notamment à long terme, au-delà de 2200, et souligné l'importance d'un bon état de préparation et de l'utilisation d'outils de planification, tels que les études d'impact environnemental et stratégique et la Planification de l'espace marin, pour pouvoir développer une économie océanique durable.

48. En réponse à une question posée sur ces problèmes, M. James a noté l'importance du rôle des orientations données au niveau international et des différentes solutions permettant de faire face aux risques engendrés par l'élévation du niveau de la mer, en tenant compte notamment des différentes incidences possibles dans un continuum, du délai dans lequel les incidences sont susceptibles de se faire sentir, des dernières études sur la question et de la tolérance au risque. Il a évoqué la question de l'intégration des données scientifiques à la prise de décision, en particulier pour orienter les dépenses, en soulignant l'importance que revêtait l'information, aux différents niveaux et en provenance de différents secteurs, notamment scientifique, universitaire, gouvernemental et professionnel. Il est également entré dans le détail sur la mesure dans laquelle l'élévation du niveau de la

mer avait été prise en compte dans les processus de planification au Canada et les raisons des divergences dans la pratique.

49. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'observation des océans, des mesures et de la poursuite des études consacrées aux incidences de l'élévation du niveau de la mer sur les populations. M^me^ Tortora a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données sur les risques climatiques et les avantages des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que de les prendre intégralement en compte dans l'élaboration des politiques.

50. L'importance de la coopération et de la coordination à tous les niveaux a été évoquée, ainsi que la nécessité d'éviter tout morcellement de l'action à chacun des échelons local, national et régional, et d'un échelon à l'autre. Une délégation a présenté un certain nombre de pistes de coopération internationale dans le contexte de l'élévation du niveau de la mer ; les liens correspondants figurent dans sa déclaration publiée sur le site Web de la Division. En réponse aux questions posées sur ce sujet, M. Manoni a fait état de diverses initiatives de collaboration en cours dans la région du Pacifique, tant sur le plan technique que juridique, et avec la participation de différents organismes et mécanismes régionaux. Il a souligné à quel point les connaissances traditionnelles contribuaient à la recherche de solutions au problème de l'élévation du niveau de la mer, en particulier dans le Pacifique, étant donné les liens organiques qu'entretenaient les peuples de la région avec l'océan. Il a suggéré qu'une approche équilibrée, faisant appel à la fois à la science, aux connaissances traditionnelles, au droit international et aux solutions physiques et techniques, pouvait être trouvée face à l'élévation du niveau de la mer, tout en soulignant que la région avait besoin de moyens. À son tour, M. James a évoqué la coopération et la coordination entre différents niveaux au sein des pouvoirs publics, en s'appuyant sur l'expérience du Canada, et souligné également l'importance d'un dialogue approprié avec les populations locales et autochtones, dont beaucoup sont vulnérables aux incidences des changements climatiques.

51. En réponse à une question posée sur les enseignements tirés de l'expérience du Pacifique qui pourraient être appliqués aux régions dépourvues de mécanismes de coopération régionale bien établis, M^me^ Ridings, constatant que la collaboration régionale était certainement plus facile lorsqu'il existait de solides mécanismes régionaux préexistants, n'en a pas moins souligné que les enseignements tirés de l'expérience du Pacifique pouvaient être transposés à l'échelon national et international. Elle a cité, avec M^me^ Lucero, les mécanismes de gouvernance existant dans d'autres régions et au niveau mondial.

52. En réponse à une observation relative à l'importance de la coopération régionale face aux incidences plus vastes qui ne peuvent être gérées par chaque État, M. Vu a indiqué que les Partenariats en vue de la gestion de l'environnement des mers d'Asie de l'Est jouaient un rôle efficace en fournissant des orientations aux États de la région aux fins d'une gestion intégrée des côtes. Selon plusieurs délégations, il était important de faire en sorte que les mesures d'adaptation soient prises dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches.

53. Plusieurs délégations ont également souligné l'importance de la coopération verticale, dans chaque État, ainsi que de la coopération régionale. L'une d'entre elles a donné l'exemple de sa plate-forme nationale multipartite destinée à aider les responsables, dans les zones côtières, à renforcer la résilience, ainsi que des programmes visant à associer les parties prenantes et les populations côtières à la mise au point de solutions. Répondant à une observation relative à l'importance que revêtait un large processus de consultation pour éviter les conflits, M. Vu a évoqué la pratique du Viet Nam, où un cadre de coopération et de coordination, sous la forme, notamment, d'un comité directeur présidé par les dirigeants provinciaux et associant

tous les secteurs, a été mis en place pour traiter les intérêts contradictoires des différents secteurs de la zone côtière. Il a également souligné l'importance des dimensions humaines, économiques et politiques et d'une gestion intégrée des terres et des côtes, dans l'objectif de trouver des solutions durables à l'élévation du niveau de la mer.

54. En ce qui concerne le rôle du secteur privé dans le règlement des problèmes liés à l'élévation du niveau de la mer, une délégation s'est interrogée sur ce qu'ambitionnait le secteur privé, dans le contexte des processus intergouvernementaux pertinents, en particulier la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre, prévue à Glasgow (Royaume-Uni) ; la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à Kunming (Chine) ; et la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, qui se tiendra à Lisbonne. M. Holthus a fait savoir que l'intention du secteur privé était de créer un groupe directeur constituant une communauté de pratique cohérente et composé d'entreprises qui utilisent ou gèrent des infrastructures portuaires et côtières, ou y investissent, afin de cerner et de réaliser le potentiel existant en matière d'élimination du dioxyde de carbone et de créer une coalition à l'appui des mouvements visant à protéger au moins 30 % de l'océan d'ici 2030. M^me^ Post a fait remarquer la nécessité d'un cadre de recherche pour mieux appréhender quelles sont les solutions en matière d'élimination du dioxyde de carbone, y compris leurs avantages et leurs inconvénients.

55. En réponse à une observation formulée sur la coopération régionale, M. Holthus a souligné l'importance d'une approche régionale en matière de concertation avec le secteur privé, précisant que les entreprises de tous les secteurs étaient très intéressées par une coopération à l'échelle régionale, en particulier dans les mers semi-fermées comme la Méditerranée et la mer des Caraïbes.

56. Plusieurs délégations ont déclaré comprendre que la réunion ne porterait pas sur l'examen des questions juridiques liées à l'élévation du niveau de la mer, qui ne relevait pas, ont-elles signalé, du mandat du Processus consultatif informel. Elles ont précisé n'avoir actuellement aucune position sur ces questions et se réjouir à la perspective de participer aux travaux des instances compétentes à cet égard, en particulier la Commission du droit international, sans vouloir en préjuger. Une délégation a fait remarquer que toute solution aux problèmes juridiques posés par l'élévation du niveau de la mer devrait respecter l'intégrité de la Convention, ajoutant qu'il existait un éventail de points de vue sur les questions juridiques, notamment sur la question de savoir si, au titre de la Convention, les lignes de base étaient mouvantes. Elle a également souligné que revenait, dans tous les exposés entendus, un thème commun : l'importance de la coopération, du dialogue et de l'interaction sur cette question.

57. Une délégation a souligné que l'élévation du niveau de la mer ne devrait pas avoir d'incidence sur les accords de délimitation, interrogeant les intervenants sur ce qu'ils pensaient de l'établissement de lignes de base permanentes au-delà des négociations en cours, et du rôle potentiel des résolutions de l'Assemblée générale vis-à-vis de la stabilité des limites maritimes. M^me^ Ridings a répondu que la pratique des États tendait vers la permanence des accords de délimitation, dans l'intérêt de la stabilité et de relations pacifiques, et M^me^ Lucero, en soulignant l'importance de la sécurité et de la stabilité des frontières entre États voisins du point de vue du droit des traités. M^me^ Árnadóttir a établi la distinction entre les limites extérieures, déterminées de façon unilatérale, qui peuvent bouger, et les accords de délimitation, qu'un changement fondamental de circonstances n'est pas susceptible de modifier. Elle a également évoqué la possibilité d'une résolution de l'Assemblée générale faisant état de la vision qu'ont les États de l'interprétation qui doit être faite de la Convention à

cet égard, ainsi que la possibilité de demander un avis consultatif au Tribunal international du droit de la mer ou à la Cour internationale de Justice.

58. À une question posée sur le rapport entre stabilité juridique et processus d'adaptation, M. Manoni a répondu que la priorité, dans le Pacifique, était accordée à la stabilité juridique, mais en contrepoint des questions d'adaptation. En réponse à une autre question relative aux défis immédiats que les États en développement pouvaient relever dans le cadre du régime de la Convention, M^me^ Árnadóttir a passé en revue les possibilités qu'offrait la Convention en matière de renforcement de la stabilité des limites maritimes, et M^me^ Lucero a ajouté qu'il pourrait être nécessaire d'élaborer des solutions sur mesure pour des situations spécifiques. Concernant la question des défis à relever par les États en développement, M^me^ Ridings a répondu qu'il importait d'obtenir des informations sur les lignes de base et leurs modifications éventuelles.

59. Plusieurs délégations ont souligné que l'importance des solutions fondées sur la nature, face aux défis présentés par l'élévation du niveau de la mer, ainsi que l'imbrication des questions relatives aux océans, au climat et à la biodiversité, étaient au cœur de leur politique, comme en témoignaient divers exemples pris dans leur pays respectif, notamment de politiques, de lois, d'objectifs fixés et d'initiatives. Une délégation a souligné que dans le Pacte pour la nature à l'horizon 2030 qu'il venait d'adopter, le Groupe des Sept avait reconnu les liens entre les changements climatiques, les océans et la biodiversité et l'importance des solutions fondées sur la nature dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation adoptées, notamment face à l'élévation du niveau de la mer. Une délégation a indiqué qu'elle entendait favoriser, au sein de communautés de pratique internationales, les solutions et conceptions de la résilience des côtes fondées sur la nature, et donné à cet égard l'exemple d'un ensemble d'initiatives et d'outils qu'elle avait adoptés en matière d'adaptation et de résilience.

60. Plusieurs délégations ont évoqué les efforts qu'elles déploient dans le cadre des lois sur le climat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité d'ici à 2050, notamment dans les domaines relatifs aux océans et par l'intermédiaire des zones marines protégées. Une délégation a énoncé les mesures qu'elle prenait pour réduire les émissions dans les secteurs du transport maritime et de la pêche. Un observateur a estimé que des mesures supplémentaires pouvaient être prises pour réduire les émissions provenant de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière en mer, ainsi que de la navigation. On a également appelé l'attention sur les problèmes que posait l'élévation du niveau de la mer pour les réseaux de câbles sous-marins, en particulier les stations terrestres, souvent situées dans des zones côtières présentant un risque accru d'inondation en raison de l'élévation du niveau de la mer. M. Horsburgh a fait remarquer que ces stations terrestres pouvaient également être vulnérables aux aléas naturels, comme les ondes de tempête, et a estimé souhaitable que l'industrie du câble sous-marin tienne compte de ces aléas lors du choix des sites.

61. Plusieurs délégations se sont félicitées du dialogue engagé sur les océans et les changements climatiques en vertu de la Convention-cadre, afin d'examiner comment renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation, et ont dit espérer que la vingt-sixième Conférence des Parties donnerait lieu à un document final ambitieux sur les océans et les changements climatiques. En réponse à une question posée sur une prochaine réunion informelle relative à la question des océans et du climat dans le cadre de ce processus, M^me^ Post a fourni des détails supplémentaires sur l'événement, précisant qu'il serait animé par les présidents sortant et à venir de la Conférence des Parties, et qu'on y aborderait les conclusions du dialogue et la voie à suivre.

62. Répondant aux préoccupations formulées au sujet de la faible portion de l'APD consacrée à une économie océanique durable et au règlement des problèmes engendrés par l'élévation du niveau de la mer, M^me^ Tortora a indiqué que l'initiative « Des océans durables pour tous » de l'OCDE permettrait de disposer de davantage de données sur les apports financiers globaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines, d'élaborer des orientations pour améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement dans ce domaine, d'examiner comment l'APD pourrait servir à réorienter les investissements privés dans un sens plus viable, et d'appuyer les efforts déployés à l'échelon national sur des données factuelles consolidées, notamment à l'aide des diagnostics nationaux sur les économies océaniques durables et par la mise en place de « pôles de relance bleue ». Concernant l'APD et d'autres outils de soutien financier des mesures d'adaptation et d'atténuation, une délégation a appelé l'attention sur le fonds national pour la résilience côtière dont elle venait d'annoncer la création, qui consacrerait 34 millions de dollars à des processus de renforcement de la résilience côtière fondées sur la nature. Une autre délégation a annoncé la mise en place du fonds d'aide au développement « Blue Planet Fund », consacré aux questions relatives aux océans, et doté de 500 millions de livres sterling.

63. Une délégation a demandé un complément d'information sur les travaux du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant l'élévation du niveau de la mer. M^me^ Tortora a expliqué que les travaux du Comité sur l'élévation du niveau de la mer s'inscrivaient dans un programme global sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Elle a également appelé l'attention sur les efforts qui étaient engagés pour que les financements accordés par les membres de l'OCDE et les banques multilatérales de développement à des conditions de faveur fassent une place à un certain nombre de critères relatifs à la résilience aux changements climatiques.

64. En réponse à une question sur le financement des projets d'aide au niveau régional, M^me^ Tortora a indiqué que l'OCDE travaillait principalement avec les États, mais aussi en étroite collaboration avec les institutions régionales. Elle a en outre fait savoir que les « pôles de relance bleue » qui seraient créés permettraient de relier entre eux les États participants et de favoriser ainsi l'apprentissage mutuel et les solutions multiétatiques.

65. Concernant les perspectives en matière d'investissement privé, M. Horsburgh a fait observer que les problèmes d'élévation du niveau de la mer ouvraient des possibilités d'investissement, notamment dans les activités d'assurance et de réassurance, la protection des moyens de subsistance et le tourisme. Il a appelé l'attention sur les emprunts obligataires en faveur de la résilience, sous-ensemble de la catégorie des obligations vertes, et pointé les occasions qu'offrait aux chefs d'entreprise l'apparition de nouvelles activités liées à l'élévation du niveau de la mer, et que pourraient exploiter en particulier les petites et moyennes entreprises. En réponse à celles et ceux qui demandaient un complément d'information sur l'utilisation des emprunts obligataires en faveur de la résilience et sur la mise à disposition éventuelle d'informations sur les outils financiers ayant trait à l'élévation du niveau de la mer, M. Horsburgh a indiqué qu'un certain nombre de programmes prévoyaient l'émission d'obligations à l'intention des petites et moyennes entreprises, aux fins de la gestion d'un éventail de questions liées à la résilience. Il a ajouté que l'on pouvait trouver sur le site Web du Fonds vert pour le climat une multitude d'informations sur ces sujets. M. Sakaguchi a noté que l'indice de vulnérabilité aux risques climatiques et océaniques pourrait servir d'outil aux gouvernements pour quantifier la menace des changements climatiques, définir les priorités et attirer des financements internationaux en faveur de la résilience. De plus, il permettait aux investisseurs privés et au secteur des assurances d'évaluer en détail les risques afin

d'éclairer le processus de décision en matière d'investissement dans les mesures de renforcement de la résilience des villes côtières.

66. En réponse à une question subsidiaire relative à l'indice de vulnérabilité aux risques climatiques et océaniques, M. Sakaguchi a précisé que l'indice portait sur les villes côtières des pays en développement et fournissait des informations sur la nature et les incidences des risques climatiques et océaniques au niveau des villes, y compris l'élévation du niveau de la mer. Un large éventail de facteurs de risque relevant de la sécurité des villes et de leurs habitants y étaient examinés « d'un point de vue structuré d'expert ».

67. Concernant le renforcement des capacités, une question a été posée au sujet de la manière dont on comptait veiller à ce que les États en développement disposent des ressources financières et humaines nécessaires pour relever les défis liés à l'élévation du niveau de la mer. M. Sakaguchi a répondu en soulignant l'importance d'un partenariat multipartite et multisectoriel, et le caractère primordial du renforcement des capacités et en particulier de la mise en valeur des ressources humaines. M^me^ Ridings a déclaré que l'acquisition des connaissances et des informations voulues, au niveau des États en développement, pouvait nécessiter un renforcement des capacités et, par voie de conséquence, des ressources, notamment financières, mais que l'on pouvait également beaucoup faire et apprendre au contact d'autres entités, notamment d'États, d'organisations et du secteur privé.

68. En réponse à une question portant sur l'expérience des régions en matière de renforcement des capacités, M. Vu a cité celle qu'avaient acquise en matière de gestion intégrée des côtes les centres d'excellence régionaux établis dans différents États d'Asie de l'Est. Parallèlement à la gestion intégrée des côtes au niveau des provinces, ces centres se chargeaient de la formation des agents de la fonction publique, y compris à l'échelon des provinces et des localités, lesquels assuraient à leur tour la formation d'autres agents.

Point 4 de l'ordre du jour
Coopération et coordination interinstitutions

69. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, M. de Serpa Soares, en sa qualité de Coordonnateur d'ONU-Océans, a présenté une déclaration par écrit, qui a été mise à disposition préalablement à l'examen du point de l'ordre du jour[4]. Il y a informé les délégations des activités poursuivies par l'ONU-Océans depuis la vingtième réunion du Processus consultatif, notamment dans le cadre du thème central à l'examen, compte tenu notamment des incidences de la pandémie de COVID-19.

70. M. de Serpa Soares a également mis en exergue quelques-unes des tâches accomplies au cours de la pandémie de COVID-19. Il a appelé l'attention sur une manifestation de haut niveau tenue en ligne par ONU-Océans le 10 décembre 2020, qui visait à faire le point sur les initiatives relatives aux océans dans le contexte de la pandémie et à réfléchir à la manière dont on pouvait renforcer la coordination et la coopération interinstitutions sur les questions relatives aux océans et aux côtes au-delà de 2020. Les exposés présentés à cette occasion ont mis l'accent sur l'intérêt qu'il y avait à tirer parti des possibilités de coopération, notamment des partenariats stratégiques conclus dans le domaine des affaires maritimes, ainsi que sur le rôle que pouvaient jouer, plus que jamais, la science et l'innovation pour permettre une meilleure compréhension des services et des fonctions assurés par les écosystèmes océaniques[5]. La collaboration efficace d'ONU-Océans avec la Commission

[4] Consultable à l'adresse : https://www.un.org/Depts/los/consultative_process/icp21/statement21.htm.
[5] Un enregistrement de la réunion est disponible à l'adresse www.unoceans.org/activities/en/.

océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été évoquée à cet égard, qui a permis de parachever en temps voulu le plan de concrétisation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, inaugurée le 1er janvier 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier de l'objectif de développement durable no 14, les membres d'ONU-Océans ont également achevé la mise au point d'une méthode grâce à laquelle ont pu être recueillies pour la première fois les données et informations de près de cinquante États concernant l'indicateur relatif à la cible 14.c de l'objectif de développement durable no 14.

71. Dans sa déclaration, M. de Serpa Soares a également fait savoir que, malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19, ONU-Océans et ses membres avaient tenu un certain nombre de téléconférences fructueuses, notamment afin d'adopter le programme de travail pour 2021[6], dresser une liste de webinaires thématiques qui pourraient être organisés par ONU-Océans en 2021 et entamer l'organisation d'un débat d'ONU-Océans en 2021 dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'océan[7]. Il a également fait état de la demande d'adhésion présentée à ONU-Océans par le Pacte mondial des Nations Unies.

72. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour
Sélection des thèmes et des experts afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale

73. En application du paragraphe 352 de la résolution 73/124 de l'Assemblée générale, les Coprésidents ont invité les délégations à donner leurs avis et à formuler des propositions en vue de l'élaboration d'une méthode transparente, objective et inclusive de sélection de thèmes et d'experts, afin de faciliter les consultations informelles que tenait l'Assemblée au sujet de sa résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer.

74. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour
Questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs sur les océans et le droit de la mer

75. Les Coprésidents ont appelé l'attention sur la liste des questions diverses sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs et invité les représentants à formuler des observations à ce sujet.

76. Les Coprésidents ont également invité les représentants qui souhaitaient proposer l'inscription d'autres questions sur la liste à les leur soumettre ou à les communiquer au Secrétariat par écrit, avant la fin de la réunion.

77. Une délégation a suggéré que le Processus consultatif, à sa prochaine réunion, examine le rôle de l'utilisation durable des ressources marines en matière de sécurité alimentaire. Une délégation dotée du statut d'observateur a proposé le thème de l'exploitation minière des grands fonds marins.

---

[6] Consultable à l'adresse www.unoceans.org/documents/en/.

[7] On trouvera l'enregistrement vidéo intégral de la Journée mondiale de l'océan de 2021 à l'adresse https://unworldoceansday.org. L'enregistrement vidéo du débat organisé par ONU-Océans est également disponible à l'adresse www.unoceans.org/activities/en/.